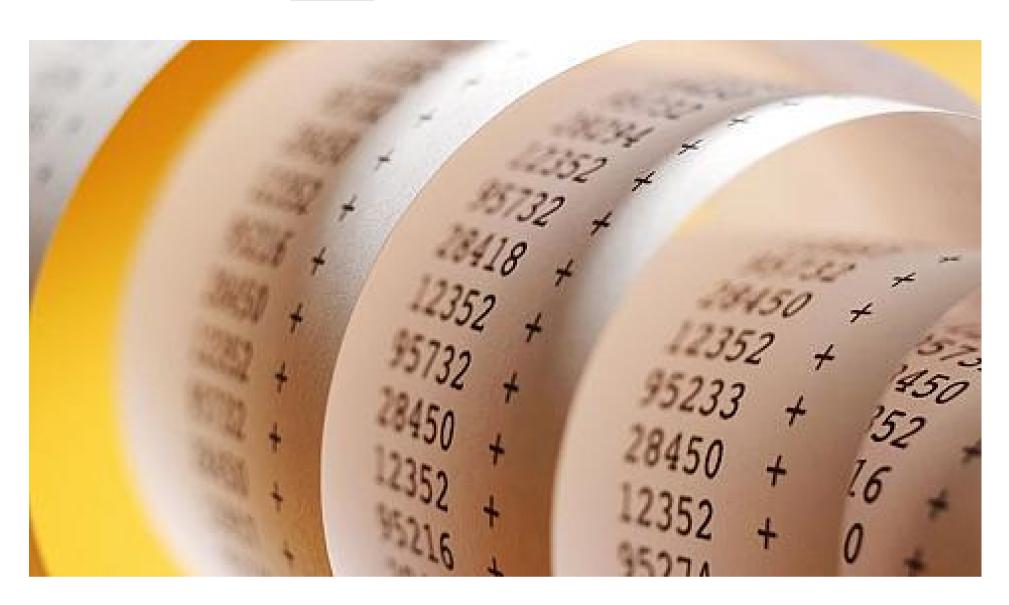
[16/10/2024] Ce qui change

VOS DROITS Publié samedi 26 octobre 2024 par Valérie Forgeront



Au 1^{er} novembre, revalorisé de 2 %, le Smic passera à 1 426 euros net par mois (1 398,70 euros actuellement). Nullement un coup de pouce au Smic, cette revalorisation est une anticipation de la hausse automatique, calée sur l'inflation, qui aurait dû intervenir le 1^{er} janvier 2025. En novembre encore, et alors que par ailleurs le gouvernement a annoncé le report de six mois, au mois de juillet, de la hausse des pensions de base, 13,5 millions de retraités du privé seront concernés, eux, par la revalorisation des pensions complémentaires Agirc-Arrco. Après 4,9 % en 2023 et 5,12 % en 2022, sur fond d'inflation forte, l'Agirc-Arrco a décidé le 15 octobre d'une hausse de 1,6 % de la valeur du point. Elle inclut la déduction de 0,4 point (sur 2024-2026) due au « facteur de soutenabilité », élément participant à assurer la trajectoire d'équilibre du régime (paritaire), qui se doit par ailleurs de disposer de six mois minimum de réserves pour le versement des pensions.

VALÉRIE FORGERONT

Journaliste à *L'inFO militante*

#Agirc-Arrco #Inflation #Smic

Partager cet article: \mathbf{X} \mathbf{f} \mathbf{in} \mathbf{O} \mathbf{I}













		^	• -
Sur I	le	même	suiet

BOURSORAMA LE 25 OCTOBRE 2023

<u>Frédéric Souillot, Secrétaire général de FO, était l'invité de l'émission « Ecorama », présentée par Aude Kersulec</u>

<u>Frédéric Souillot, Secrétaire général de Force Ouvrière, était l'invité de l'émission « Ecorama » sur Boursorama, présentée par Aude Kersulec , le 25 octobre 2023 à 12 heures.</u>

RETRAITE

Un pouvoir d'achat des retraités toujours en baisse!

Le gouvernement présente la revalorisation de 4 % des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat, ce n'est pas la réalité.

COMMUNIQUÉ DE FO

<u>Résolution Comité confédéral national des 3 et 4 novembre 2021 – adoptée à l'unanimité</u>

Réuni à Paris les 3 et 4 novembre 2021, le CCN rappelle l'indépendance de la CGT-FO à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses. Il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens et d'une façon générale, son indéfectible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Le syndicalisme ne doit pas lier son destin à celui de l'État, rappelant ainsi le préambule des statuts de la CGT-FO.

RTL LE 15 DÉCEMBRE 2019

<u>Le Grand Jury de Jean-Michel Blanquer face à Yves Veyrier, Secrétaire général de FO</u>

Le ministre de l'Education nationale et le Secrétaire général de Force Ouvrière ont débattu de la réforme des retraites, dimanche 15 décembre.

ACTUALITÉS VOS DROITS AGIR Communiqués de FO Les Chiffres utiles Nos actions Les éditoriaux du secrétaire général Votre Fiche de paye Les outils syndicaux Les communications des secteurs L'InFO des CSE La WebTV FO Les articles de L'InFO militante Consommation **Entre Militants** Les communiqués des fédérations Vos impôts **NOUS SUIVRE FORCE-OUVRIERE.FR** Q Rechercher sur le site **NOTRE NEWSLETTER** Qu'est-ce que FO ? Notre organisation > Votre email Adhérer à FO Rapports financiers

Espace Presse

Mentions légales

Politique de confidentialité

Plan du site

Contactez FO

© Force Ouvrière 2024

tous droits réservés